

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-549/SG/FP complétant l'annexe V jointe à l'arrêté n° 70-1577/SG/FP du 28 décembre 1970 fixant les modalités et les programmes des épreuves des concours directs et professionnels d'accès aux divers cadres du corps territorial de l'Administration générale.

n° 71-549/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

L'annexe V : Organisation et programme des concours pour l'accession à l'emploi de planton stagiaire, jointe à l'arrêté n° 79-1577/SG/FP du 28 décembre 1970 fixant les modalités et les programmes des épreuves des concours directs et professionnels d'accès aux divers cadres du corps territorial de l'Administration générale est complétée ainsi qu'il suit: Après : «2° CONCOURS SPECIAL «Les épreuves sont les mêmes que pour le concours direct prévu ci-dessus », ajouter : «3° CONCOURS PROFESSIONNEL SPECIAL «Les épreuves sont les mêmes que pour le concours direct prévu ci-dessus. » Le reste sans changement.